

1.2 Quels sont vos outils pour personnaliser vos formations et déterminer les pré-requis ?

Comment votre public en est-il informé ?

La formation au permis de conduire est une formation individuelle, chaque apprenant aura un kit pédagogique à son inscription comprenant :

- Une fiche de suivie
- Le code de la route
- Le livret de formation *→ numérique (mounki)*
- *Boîtier électronique* lors des séances de code *utilisation du logiciel CLASS pour A l'opération renvoyer.*
- Un accès au code par internet pour des apprenants ne pouvant pas se rendre à l'auto-école (travaillant, difficulté pour se déplacer)

Les méthodes pédagogiques suivantes sont utilisées tout au long de la formation tant théorique que pratique :

- Interrogative
- Démonstrative
- Collaborative
- Participative
- active

Les pré-requis :

- Le dossier CERFA 02
- Etre apte médicalement (arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire)
- Etre âgé d'au-moins 15 ans (pour la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Etre âgé de 18 ans pour la filière traditionnelle

Lors des demandes de renseignements ou lors de l'inscription dans la structure auto-école, les futurs apprenants sont mis au courant de la réglementation en cours ainsi que des méthodes pédagogiques. De plus, ils peuvent obtenir des renseignements sur les pré-requis pour une inscription au permis de conduire au service des permis de conduire de la préfecture de leur département.

1.3 Quelles modalités pédagogiques utilisez-vous pour adapter votre formation ?

Pour la phase théorique :

Des aides individuelles et personnalisées sont mise en place par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière lors des séances de code. Effectivement, des ateliers pédagogiques peuvent être mis en place sur des thèmes précis mettant l'apprenant en difficulté, ceci afin de l'aider à comprendre.

Les enseignants de la conduite et de la sécurité routière sont à tout moment disponibles pour répondre aux attentes des apprenants. Les enseignants de la conduite peuvent être amenés à intervenir en anglais, en espagnol ainsi qu'en créole.

Les méthodes pédagogiques suivantes sont utilisées tout au long de la formation théorique :

- Interrogative
- Démonstrative
- Collaborative
- Participative
- active

Pour la phase pratique :

L'arrêté du 22Decembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite dans un établissement agréé , impose qu'à l'inscription une évaluation de départ soit effectuée.

Cette évaluation de départ à pour but d'évaluer le nombre d'heures approximatives que l'élève effectuera afin d'atteindre le niveau pour être présenté à l'examen du permis de conduire. Cette évaluation de départ tient compte de différents facteurs tels que :

- L'expérience de la conduite (aucune, permis étranger, annulation)
- La connaissance du véhicule
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- les habiletés
- La compréhension et la mémoire
- La perception
- L'émotivité

Cependant, lors de la phase pratique, l'apprenant peut être en difficulté sur certaines compétences l'amenant ainsi à prendre plus d'heures. Le formateur adaptera donc sa pédagogie afin que l'élève puisse atteindre son objectif. Pour se faire l'enseignant peut être amené à décomposer la sous compétence en micro compétence, à utiliser d'avantage la méthode démonstrative ou encore la méthode interrogative afin de savoir si le contenu est compris.

Une leçon de conduite peut être décomposée de cette manière et doit tenir compte du REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) :

Explication (verbale, schéma)

Démonstration (par le formateur)

Application (par l'apprenant)

Répétition (pour la compréhension)

Contrôle (vérification du savoir-faire suivi d'une auto-évaluation)

